

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 26 mars 2021

N° CP-2021-3-11-2

11^{ème} Commission

Commission Eurométropole de Strasbourg

Service instructeur

Service aides à la pierre

Service consulté

Juridique

Finances

PDH 67 - NPNRU EUROMETROPOLE DE STRASBOURG - MUNDOLSHEIM - PROPOSITION DE SUBVENTION AU BAILLEUR SOCIAL HABITATION MODERNE POUR LA CONSTRUCTION DE 21 LOGEMENTS A LOYER MINORE

Résumé : Le présent rapport propose à la Commission permanente d'attribuer une subvention totale de 152 000 € et d'approuver les termes du projet de la convention d'attribution de subvention à Habitation Moderne pour la construction de 21 logements collectifs aidés, dont 19 Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) avec un loyer minoré dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), situés à Mundolsheim – Quartier du Parc – lot 9A.

Par sa délibération du 9 décembre 2019 (CD/2019/131), le Conseil départemental du Bas-Rhin a décidé de la mise en place de trois nouvelles mesures volontaristes en faveur de l'adaptation des logements sociaux à la perte d'autonomie et de la production de logements à loyer abordable. Ces mesures constituent le volet habitat public de la contribution du Département au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) et viennent compléter le dispositif d'aides volontaristes du Département du Bas-Rhin, institué dans le cadre de la Stratégie départementale de l'Habitat.

La Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée dans ce cadre pour une subvention au profit d'un projet de 21 logements, dont 19 à loyer minoré, à destination de ménages à faible revenu (logements dits PLAI - Prêt Locatif Aidé d'Intégration), situés à Mundolsheim (Quartier du Parc – lot 9A).

Le bailleur social s'engage, en contrepartie d'une aide départementale de 8 000 € par logement PLAI créé, à minorer le loyer perçu de 5% par rapport au plafond PLAI pendant les 17 premières années de mise en location.

Deux logements seront réservés au public prioritaire de la CeA dans le cadre de l'Accord collectif départemental (soit 10% des logements créés).

L'ensemble des logements créés sera géré par l'association Entraide Le Relais.

La Commune de Mundolsheim a donné son accord à cette minoration, instituée dans un objectif de mixité sociale et de réponse aux besoins en logement des ménages les plus fragiles.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'octroyer une subvention d'un montant de 152 000 € (19 X 8 000 €) au bailleur social Habitation Moderne et d'approuver les termes du projet de convention relative à l'attribution de cette subvention et à la réservation de logements sociaux.

La Commission du territoire d'action de l'Eurométropole de Strasbourg a émis un avis favorable sur l'attribution de cette subvention et sur les termes du projet de convention d'attribution de subvention lors de sa réunion du 25 février 2021.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'octroyer une subvention de 152 000 € au bailleur social Habitation moderne pour la création de 21 logements collectifs aidés dont 19 PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) avec loyer minoré dans le cadre du NPNRU (Nouveau Programme de Renouvellement Urbain), à Mundolsheim,
- D'autoriser le prélèvement des crédits correspondants soit 152 000 € sur le programme P037 -Opérations 001- Enveloppe 02 - chapitre 204 - fonction 552 - nature 20422,
- D'approuver les termes du projet de convention d'attribution de subvention et de réservation de logements sociaux, annexée au rapport,
- De m'autoriser à signer la convention à intervenir sur cette base entre la Collectivité européenne d'Alsace et Habitation Moderne.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY

